Résumé des délibérations de la session ordinaire de Juillet 2014

Points adoptés

1. Adoption du montant total de la dotation globale destinée aux arrondissements au titre de l'exercice 2015, étalé comme suit :

Arrondissement	Dotation globale	Part relative à l'animation locale	Part relative à la gestion des affaires locales
Menara	7 500 000,00 DH	1 491 987,68 DH	6 008 012,32 DH
Guéliz	6 500 000,00 DH	897 481,63 DH	5 602 518,37 DH
Médina	6 000 000,00 DH	887 452,53DH	5 112 547,47 DH
Sidi Youssef Ben Ali	4 200 000,00 DH	665 029,12 DH	3 534 970,88 DH
Nakhil	4 000 000,00 DH	288 049,04DH	3 711 950,96 DH

- 2. Virement de crédits de quelques articles du budget de la Commune Urbaine de Marrakech au titre de l'exercice 2014
- 3. Etude et adoption de la convention du partenariat pour l'élargissement de l'offre scolaire en tant que levier pour une scolarité de qualité au sein de Marrakech, en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".
- **4.** Etude et adoption de la convention du partenariat pour la participation à la réalisation du Pôle citoyen au quartier M'hamid, en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".
- **5.** Etude et adoption de la convention du partenariat pour l'intégration urbaine du quartier M'hamid, en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".
- **6.** Etude et adoption de la convention du partenariat pour la réhabilitation urbaine du quartier Al Koudiah, en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".

Points adoptés

- 7. Etude et adoption de la convention du partenariat pour le soutien des activités culturelles et patrimoniales au sein de Marrakech, en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".
- **8.** Statuer à propos du don en nature octroyé par la Wilaya de Marrakech Tensift Al Haouz au profit de la Commune Urbaine de Marrakech, il s'agit de deux véhicules de transport de marque Toyota Hilux ayant les numéros d'immatriculation: J 190678 et J 190674.
- **9.** Rectification d'une faute matérielle figurant à la décision du Conseil Communal de Marrakech, lors de sa session de Juillet 2012, se rapportant à l'adoption de l'alignement des voies publiques et expropriation des terrains pour la création de la route d'aménagement reliant la route du Safi et le projet résidentiel Ourad.
- **12.** Adoption définitive de l'alignement des voies publiques et l'expropriation des lots de terrain pour accomplir la voie d'aménagement N° 111 menant au projet "Opération Tilila et Nouara".
- 13. Adoption définitive de l'alignement partiel de la voie publique N° 143 reliant la route de Targa et le quartier Assaâada à côté de quartier Acharaf.
- **16.** Etude et adoption de la rectification de la convention du partenariat relative au financement du projet d'irrigation de la palmeraie de Marrakech par des eaux usées traitées

(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).

17. Etude et adoption de la convention - cadre du partenariat, relative à la réhabilitation de Ghabat Chabab Marrakech, entre la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement, la Direction Générale des Collectivités Locales, la Wilaya de la Région Marrakech Tensift Al Haouz, la Commune Urbaine de Marrakech et la direction des Domaines de l'Etat.

(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).

Points adoptés

- **18.** Adoption de l'avenant de la convention de partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et le groupe ADDOHA, relative à la collecte des ordures ménagères et des ordures assimilées et la propreté des routes et des rues sises au quartier "Les portes de Marrakech ".
- 19. Modifier et compléter l'arrêté fiscal local n° 06 du 19 mai 2008 fixant les taux des impôts et taxes, droits et redevances dues au profit du budget de la Commune Urbaine de Marrakech, tel qu'il a été complété et modifié.

Points reportés

- **10.** Adoption du montant de l'acquisition fixé par la commission administrative chargée de l'évaluation du lot de terrain abritant le siège de l'Arrondissement Ennakhil et les bâtiments administratifs avoisinants . Ce lot ayant le titre foncier n° : 22128/m, de superficie : 02 hectare 45 are 72 centiare, appartenant au Ministère des Habous.
- 11. Se prononcer à propos de l'alignement des voies publiques et l'expropriation des terrains pour la création des routes au niveau du projet "Les Portes de Marrakech".

(Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).

- **14.** Statuer à propos l'alignement partiel des voies publiques pour créer une partie de la route d'aménagement reliant l'axe routier (tranche F) et le marché du gros des fruits et légumes sis au quartier Almassar, en adoptant le montant d'indemnisation fixé par la commission administrative chargé de l'évaluation liée à l'expropriation et la renonciation aux lots de terrain et les droits réels et immobiliers y afférents.
- 15. Statuer à propos l'alignement des voies publiques pour créer la route N° 132 sise au quartier Targa, en adoptant le montant d'indemnisation fixé par la commission administrative chargé de l'évaluation liée à l'expropriation et la renonciation aux lots de terrain et les droits réels et immobiliers y afférent
- **20.** Etude de la motion du Conseil d'Arrondissement Menara qui a été tenu lors de sa session ordinaire de juin 2014, se rapportant aux propositions du plan d'aménagement d'Âarset Bilal et du lot de terrain sis derrière l'établissement ISIG.
- 21. Statuer à propos de l'avenant de la convention conclue entre la Commune Urbaine de Marrakech et la société Al Omrane, se rapportant au Centre Multifonctionnel de Gueliz.